



PRÉFET DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Une consultation du public au titre de l'article L. 181-10-1 du code de l'environnement relative aux demandes d'autorisation environnementale, au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, et de permis de construire concernant le projet de parc photovoltaïque au sol situé au lieu-dit « Moussac » sur la commune de Montmorillon, est organisée du **mardi 24 février 2026 à 9h au dimanche 24 mai 2026 à 17h**. Ce projet photovoltaïque constitué d'un permis de construire est déposé par la SAS Montmorillon Energies. Ce projet étant soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact et son résumé non technique figurent au dossier mis à la consultation du public.

Pendant la durée de la consultation, le dossier et toute autre information utile relatif à ce projet soumis à autorisation environnementale et demande de permis de construire seront consultables sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7111>, également accessible depuis le site internet des services de l'État en Vienne (<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-Loi-industrie-verte-LIV/Centrale-photovoltaïque>).

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront être déposées pendant toute la durée de la consultation :

- sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/7111>)
 - lors des réunions publiques et de la permanence organisée par le commissaire enquêteur
 - ou être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Montmorillon, siège principal d'enquête – 15, rue du Four 86500 MONTMORILLON avec la mention « parc photovoltaïque de Montmorillon ».
- Les observations et propositions du public émises par courrier postal, ou par tout autre moyen sont consignées par le commissaire enquêteur sur le site internet dédié à la consultation.

Monsieur Jean-Yves BELLIER, désigné commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 28 novembre 2025, organisera deux réunions publiques avec la participation du pétitionnaire :

- **réunion publique d'ouverture de la consultation, le jeudi 5 mars 2026 à partir de 19h (Espace Gartempe – salle de spectacles - 6 boulevard du Terrier Blanc, 86500 Montmorillon)**

- **réunion publique de clôture de la consultation, le mardi 12 mai 2026 à partir de 18h30 (Espace Gartempe – salle de spectacles - 6 boulevard du Terrier Blanc, 86500 Montmorillon)**

Il se tiendra à la disposition du public selon le calendrier suivant :

Mairie de Montmorillon 15, rue du Four 86500 MONTMORILLON	Permanence vendredi 17 avril 2026 de 9h à 12h
---	---

En cas d'impossibilité majeure de M. BELLIER, le commissaire enquêteur suppléant désigné M. Pierre DOLLÉ poursuivra la consultation.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront rendus publics sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de la publication de la décision.

Coordonnées de l'autorité compétente pour prendre la décision et auprès de laquelle il est possible d'obtenir des précisions sur les conditions dans lesquelles les observations et propositions peuvent être émises : Préfet de la Vienne – SGAD/BE - 7 place Aristide Briand – 86000 POITIERS ou pref-environnement@vienne.gouv.fr .

Le permis de construire et la décision d'autorisation environnementale assortie du respect des prescriptions, ou les décisions de refus, seront prises par arrêté du Préfet de la Vienne - 7 place Aristide Briand – 86000 POITIERS.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS Montmorillon Energies - 105 Rue La Fayette 75010 PARIS représentée par Monsieur Léo LE BAIL, Chef de projets solaires - BayWa r.e. France, 10 Rue du Président Edouard Herriot, 44 000 Nantes, tél : 06.60.26.76.02 et mail : Leo.lebail@baywa-re.fr .